LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Madame Sabrina Nouri et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative aux sous-effectifs périscolaires dans les écoles du 11e arrondissement et à la situation du 11 bis avenue Parmentier

Les remontées provenant des écoles du 11e arrondissement font apparaître des difficultés importantes concernant les effectifs périscolaires en cette rentrée 2026.

La situation des écoles du 11 bis avenue Parmentier est particulièrement préoccupante : une alerte transmise aux équipes fait état de quatre agents manquants en maternelle et six en élémentaire, conduisant à solliciter des personnels d'autres établissements afin de tenter de compléter les équipes.

Cette situation nécessite de connaître précisément les moyens réellement disponibles dans chacune des écoles du 11e, au-delà des effectifs théoriques ou des recrutements annoncés.

Dans ce contexte, les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à l'Exécutif parisien :

- Pour chacune des écoles maternelles et élémentaires du 11e arrondissement, quels sont les effectifs périscolaires théoriquement nécessaires et les effectifs effectivement présents, en distinguant postes vacants et absences non remplacées ?
- Dans quelles écoles du 11e les taux d'encadrement applicables ne sont-ils actuellement pas respectés, et sur quels temps périscolaires ?
- Quelle est précisément la situation des écoles maternelle et élémentaire du 11 bis avenue Parmentier et les chiffres de quatre et six agents manquants sont-ils confirmés par la DASCO ?
- Combien d'animateurs du 11e ont été déplacés d'une école vers une autre depuis la rentrée afin de pallier les sous-effectifs ?
- Combien de postes demeurent actuellement à pourvoir dans le 11e, en distinguant REV, REV adjoints, animateurs, animateurs inclusion et personnels affectés aux fonctions liées à l'hygiène ?
- Combien d'agents du 11e n'ont pas pu suivre une formation programmée depuis la rentrée faute de remplacement ?
- Quelles mesures immédiates la DASCO met-elle en œuvre au 11 bis Parmentier et dans les autres établissements concernés, et à quelle date l'Exécutif prévoit-il le retour aux effectifs nécessaires ?